

CONFÉRENCES LINUX EXPO2001 CYCLE ÉDUCATION

Mercredi 31 janvier 2001 de 14h00 à 17h30

CNIT La Défense
Auditorium Goethe
Accès gratuit

Le contexte

L'objectif de la Conférence Éducation, dont la responsabilité a été confiée au CNDP Mission Veille technologique et industrielle, est d'informer sur l'existant et d'examiner les perspectives qui s'ouvrent en matière de logiciels libres à l'École.

Au mois d'octobre 1998, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie a signé avec l'AFUL (Association Francophone des Utilisateurs de Linux et des logiciels libres) un accord-cadre pour favoriser le déploiement des logiciels libres dans le système éducatif, et leur faire une place à l'École dans une situation de pluralisme technologique.

Lors du salon de l'Éducation de 1999, le ministère indiquait que « les logiciels libres peuvent contribuer de manière pertinente à l'objectif de généralisation des usages des technologies de l'information et de la communication en proposant, à très faible coût, des solutions alternatives bien adaptées à la diversité des situations qu'on rencontre dans le système éducatif ».

Le conseil interministériel consacré à la société de l'information, qui s'est tenu le 10 juillet 2000, a retenu le fait que « les logiciels libres et ouverts, et en particulier Linux, offrent des perspectives intéressantes dans le développement actuel des technologies de l'information ».

Le BO spécial n° 9 du 10 Août 2000 sur le dispositif de soutien aux ressources pédagogiques multimédias et audiovisuelles précise que les ressources concernées « doivent permettre une utilisation sur les systèmes d'exploitation les plus usuels (Windows PC, Mac OS, Linux) » et « respecter les standards ouverts de l'Internet ».

Dans le même mouvement, des solutions s'appuyant sur les logiciels libres se mettent en œuvre à différents niveaux : académie, département, ville, établissement scolaire. Elles sont motivées par des considérations financières : à l'achat, les logiciels libres sont sensiblement moins chers que les produits propriétaires, mais aussi dans la perspective de l'utilisation des ordinateurs, la qualité reconnue d'un système comme Linux par exemple réduisant les coûts humains afférents au fonctionnement des parcs informatiques. Par ailleurs, les logiciels libres rencontrent des préoccupations liées aux missions de l'École (diffusion de la connaissance, propriété intellectuelle, nature de la formation...).

Le programme de la conférence Éducation

Présidence : Jean-Pierre Archambault, CNDP, Mission Veille technologique et industrielle.

1^{re} table ronde : « Les logiciels libres dans l'Éducation nationale : réalités et perspectives »

Animateur : Jean-Pierre Archambault, CNDP MVTI

Participants :

1. Roberto Di Cosmo (professeur d'informatique à l'Université Paris 7),
2. Raymond Favre-Nicolin (responsable du CARMi Internet, académie de Grenoble),
3. Bernard Lang (directeur de recherche à l'INRIA),
4. Jean Peyratout (instituteur, académie de Bordeaux),
5. Yves Potin (professeur de philosophie, académie d'Amiens)

Dans le cadre de l'accord que le Ministère de l'Éducation nationale a signé avec l'AFUL en Octobre 1998, les logiciels libres se développent dans le système éducatif. Quelles sont les questions posées et les réponses données ? Où en est-on de l'offre logicielle pédagogique ? Quelles sont les perspectives, notamment en matière de ressources éducatives libres, de propriété intellectuelle, de diffusion de la connaissance pour tous ?

2^{ème} table ronde : « *Linux et les logiciels libres : une solution alternative pour les établissements scolaires* »

Animateur : pour l'Observatoire des Télécommunications dans la Ville, Michel Briand (maire-adjoint de Brest, professeur à l'ENST de Bretagne)

Participants :

1. Joël Bernier (Red Hat France, directeur projets et distribution),
2. Jean-Claude Fernandez (directeur scientifique du CRI Haute Savoie),
3. Alain Gaxatte (directeur du CDDP de Seine et Marne),
4. Jean-Pierre Laisne (président de la société Linbox),
5. Claude Lambey (directeur informatique et télécommunications de la ville de Besançon)

Les équipements informatiques (matériel, logiciel) des établissements scolaires ont un coût. À l'achat, les logiciels libres offrent des solutions nettement moins chères. Leur qualité reconnue permet de rationaliser l'activité des gestionnaires des parcs d'ordinateurs : ils sont donc facteur d'économie. Les logiciels libres constituent une solution alternative bien adaptée à la diversité des situations que l'on rencontre dans les écoles, les collèges et les lycées.